

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-huitième session du Comité pour les animaux
Tel Aviv (Israël), 30 août – 3 septembre 2015

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Propositions susceptibles d'être examinées à la CoP17

PROPOSITION POUR INSCRIRE *LANTHANOTUS BORNEENSIS* À L'ANNEXE I EN MALAISIE

1. Le présent document a été préparé par la Malaisie*.

Objectif

2. Il est proposé d'inscrire à l'Annexe I *Lanthanotus borneensis* qui satisfait aux conditions posées dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16.), annexe 1, B. i), portant sur l'exigüité de l'aire de répartition de la population sauvage et sa fragmentation, ou lorsqu'elle « ne se rencontre que dans très peu d'endroits ».

Historique

3. *Lanthanotus borneensis* est une espèce de varan endémique à l'île sud-asiatique de Bornéo et son aire de répartition est réduite aux plaines du nord-ouest de l'île, au Sarawak (Malaisie), au Kalimantan occidental et au Kalimantan oriental, (Indonésie). Quelques observations ont été réalisées en dehors de cette zone.
4. Entre 1877, date de sa description, et 1961, 12 spécimens seulement ont été signalés, tous dans la plaine de Sarawak (Proud, 1978). Harrison a réussi à obtenir 30 spécimens vivants en 1963 après avoir lancé un appel aux villageois, agrémenté d'une récompense. Seuls quelques spécimens semblent avoir été capturés après cette date. Sprackland (1999) a relevé que la plupart des grandes collections des muséums d'histoire naturelle de la planète possèdent entre un et trois spécimens, soit une centaine en tout. Ceux-ci ont été prélevés dans la première moitié du siècle dernier, dans quatre zones restreintes des plaines du Sarawak. L'espèce n'a été que rarement observée au Sarawak depuis 1960.
5. En 2006, Auliya a publié la localisation précise d'un site où *Lanthanotus borneensis* pourrait être présent dans la région du Haut Kapuas, au Kalimantan occidental. Il s'agit d'une zone de forêt primaire et l'observation faite par un collectionneur ou marchand de reptiles remonte à 1979.
6. En mai 2008, une équipe de recherche travaillant dans le sous-district de Jelimpo, dans le district de Landak, province du Kalimantan occidental, a découvert par hasard un *Lanthanotus borneensis* (Yaap et al., 2012). Plus tard cette même année, la même équipe a interrogé des personnes qui ont révélé que l'espèce était présente dans trois autres endroits voisins, mais aucune observation directe n'a été

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

enregistrée. Les cinq localisations publiées en 2012 (à savoir les quatre rapportées par Yaap *et al.*, 2012 et une par Auliya, 2006) étaient toutes situées à moins de 100 km les unes des autres.

7. En 2012, une quatrième observation au Kalimantan occidental a été rendue publique, suivie d'une autre en mars 2013, cette fois au Kalimantan oriental. Cette dernière remontait à 2001, lorsque deux voyageurs avaient vu un varan capturé par les villageois.
8. La proposition satisfait également aux conditions posées dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16.), annexe 2 a, B, à savoir s'il « est établi, ou il est possible de déduire ou de prévoir, qu'une réglementation du commerce de l'espèce est nécessaire pour faire en sorte que le prélèvement de ses spécimens dans la nature ne réduit pas la population sauvage à un niveau auquel sa survie pourrait être menacée par la poursuite du prélèvement ou d'autres influences ». La proposition se fonde sur les faits suivants :
 - a) Un accroissement dûment constaté de la prévalence de l'espèce dans les réseaux commerciaux, certains éléments de preuves de sa mise en vente étant apparus en République tchèque et en Allemagne, et elle a été exhibée au Japon, en France et en Ukraine. Les blogs en ligne corroborent d'autres informations anecdotiques qui laissent fortement penser que des prélèvements sont effectués dans la nature, essentiellement au Kalimantan occidental, dans la zone où l'espèce a été découverte en 2008 et où elle aurait été observée en 1979. Le taux actuel des prélèvements dans la nature reste mal connu, mais l'espèce est protégée au niveau national dans les trois États de son aire de répartition possible. En conséquence, tout spécimen apparaissant en dehors de Bornéo (dans le commerce ou autrement) a été obtenu illégalement. L'inscription de *Lanthanotus borneensis* à l'Annexe 1 est tout à fait justifiée afin que l'ensemble des Parties sachent que le commerce international de cette espèce n'est pas autorisé et afin d'aider à renforcer l'efficacité de la législation interne des États de l'aire de répartition.
 - b) Bien que la taille de la population reste actuellement inconnue, on estime par déduction que sa commercialisation aurait un impact important sur celle-ci. Malgré le peu d'informations disponibles, il est évident que, vu l'exiguïté de la zone occupée par *Lanthanotus borneensis*, sa distribution fragmentée et le recul de son habitat, en qualité comme en quantité, suite aux opérations de déforestation en cours, l'espèce se trouve dans une situation précaire. La menace est aggravée par la découverte qu'elle est apparue dans le commerce.

Justificatif

9. Justificatif de la proposition ci-dessous :

9.1. Taxonomie

- | | |
|--|--|
| 9.1.1. Classe: | Reptilia |
| 9.1.2. Ordre: | Squamata |
| 9.1.3. Famille: | Lanthanotidae |
| 9.1.4. Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: | Lanthanotus |
| 9.1.5. Synonymes scientifiques: | <i>Lanthanotus borneensis</i> (Steindachner, 1878) |
| 9.1.6. Noms communs: | anglais: Earless Monitor Lizard
français:
espagnol:
Brunei: Kukang
Indonésie: Biawak Kalimantan
Malaisie (Sarawak): Cicak purba |
| 9.1.7. Numéros de code: | aucun |

9.2. Vue d'ensemble

- 9.2.1. *Lanthanotus borneensis* est l'unique membre de la famille des *Lanthanotidae* endémique à Bornéo.

- 9.2.2. L'espèce n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN.
- 9.2.3. *Lanthanotus borneensis* est entièrement protégé dans les trois États de son aire de répartition possible qui sont le Sultanat de Brunei, l'Indonésie et la Malaisie, et tout commerce y est prohibé. L'espèce n'a pourtant été observée à ce jour qu'en Malaisie et en Indonésie.



Image 1: *Lanthanotus borneensis*

- 9.2.4. Si *Lanthanotus borneensis* a rarement été signalé dans le commerce depuis une trentaine d'années, il y apparaît de plus en plus souvent depuis 2013. Des preuves de la présence de l'espèce au Kalimantan occidental sont apparues en 2006 et 2008 et, dès 2012, des précisions sur les lieux où sa présence était avérée ont été rendues publiques, ce qui a permis l'organisation d'expéditions pour des prélèvements illicites. Cinq sites étaient dans le domaine public en 2012, tous à moins de 100 km les uns des autres, et l'intérêt des collectionneurs internationaux a atteint des niveaux inégalés ces cinquante dernières années, l'attention se détournant de Sarawak, en Malaisie, pour se porter sur une petite région du Kalimantan occidental, en Indonésie (Nijman & Stoner, 2014).
- 9.2.5. Internet, plus particulièrement les réseaux sociaux, facilite les échanges soit directement en proposant ouvertement l'espèce à la vente, soit indirectement sur les forums de discussions dédiés à l'espèce.
- 9.2.6. En mars 2015, deux marchands distincts ont proposé l'espèce à la vente à la foire de Hamm, en Allemagne (anon.)
- 9.2.7. L'espèce atteindrait des prix élevés sur le marché noir, en moyenne entre 7 500 et 9 000USD pièce (anon.)
- 9.2.8. *Lanthanotus borneensis* n'a jamais été inscrit sur la liste des espèces autorisées pour l'élevage en captivité. En conséquence, en Indonésie, il est interdit de prélever des spécimens dans la nature en vue de leur commercialisation, y compris pour la reproduction à des fins commerciales (Nijman & Stoner, 2014). En revanche, un zoo japonais, iZoo, a annoncé en juillet 2014 la première reproduction mondiale de *Lanthanotus borneensis* en captivité. Dans la mesure où ni l'Indonésie, ni la Malaisie n'ont jamais signalé d'exportation de l'espèce, l'origine de cette reproduction est douteuse.
- 9.2.9. L'inscription de *Lanthanotus borneensis* à l'Annexe I de la CITES est tout à fait justifiée pour alerter les Parties sur le fait que tout commerce international de l'espèce est prohibé. La législation des pays de l'aire de répartition s'en trouverait renforcée et l'impact des prélèvements illicites déjà effectués s'en trouverait amoindri.

9.3. Caractéristiques de l'espèce

9.3.1. Répartition géographique

Lanthanotus borneensis n'a jamais été observé ailleurs qu'au Sarawak (Malaisie) et au Kalimantan occidental et Kalimantan oriental (Indonésie). Les observations les plus septentrionales ont été effectuées aux grottes de Niah et à Sungai Pesuh, à au moins 100 km de la frontière du Sultanat de Brunei et 200 km de la frontière de Sabah (image 2). L'espèce bénéficie d'une protection totale à Brunei, en Indonésie et en Malaisie, et son commerce y est prohibé.

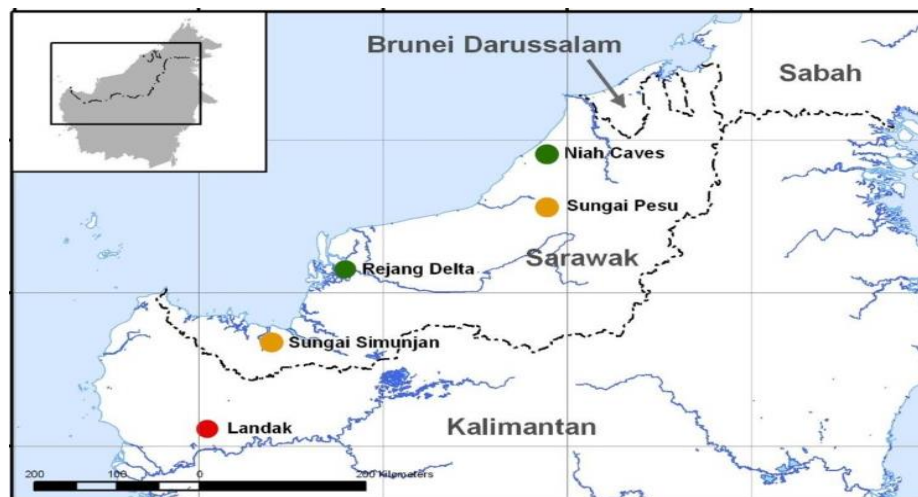


Image 2: Lieux des observations de *Lanthanotus borneensis*. Les points verts représentent les découvertes de 1912, les jaunes celles de 1912 à 1966 et les rouges de 1966 à aujourd'hui. SOURCE: Yaap et al., 2012

En mai 2008, une équipe de recherches travaillant dans le sous-district de Jelimpo, district de Landak, province du Kalimantan occidental, a découvert par hasard un *Lanthanotus borneensis* (Yaap *et al.*, 2012). Plus tard cette même année, la même équipe a interrogé des personnes qui ont révélé que l'espèce était présente sur trois autres sites voisins mais aucune observation directe n'a été enregistrée (image 3). En 2006, Auliya a publié les coordonnées du lieu où pouvait être trouvée l'espèce dans la région du Haut Kapuas au Kalimantan occidental. L'observation réalisée dans une zone de forêt primaire remontait à 1979 et avait été faite par un collectionneur ou marchand de reptiles. Bien que lui-même n'ait pas vu le spécimen, Auliya (2006: 211) écrivait : « J'estime que ces informations sont sérieuses et fiables car j'ai appris durant la mission sur le terrain à quel point certains de mes compagnons locaux pouvaient être très expérimentés et bien informés ». En 2012, la découverte d'un quatorzième spécimen au Kalimantan occidental a été rendue publique et un an plus tard était publiée la première observation au Kalimantan oriental (Yaap *et al.*, 2012).

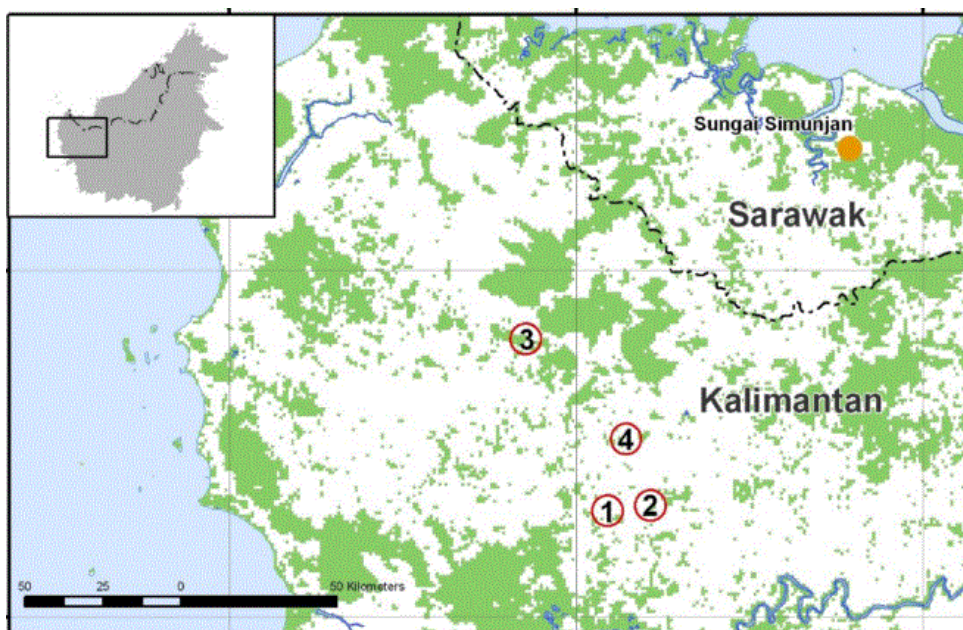


Image 3: Sites étudiés dans le district de Landak, au Kalimantan occidental sur une carte représentant l'étendue de la forêt en 2007. SOURCE: Yaap et al, 2012

Les sites rendus publics en 2012 (les quatre rapportés par Yaap et al., 2012 et celui rapporté par Auliya, 2006) sont tous situés à moins de 100 km les uns des autres. Puis, en 2013, l'existence d'un autre site est révélée au Kalimantan oriental. L'observation remonte à 2001, lorsque deux voyageurs ont vu un *Lanathanotus borneensis* capturé par les villageois.

9.3.2. Habitat

Lanathanotus borneensis a été décrit comme semi-aquatique ; c'est un fouisseur qui préfère les sols humides proches des rives d'un cours d'eau. Ses mœurs souterraines expliquent qu'il ait été rarement étudié. Essentiellement nocturne, il n'émerge qu'à la nuit tombée pour chasser ses proies favorites qui sont les coléoptères et les invertébrés fouisseurs comme les vers de terre.

L'espèce n'avait jusque là été observée que sur les plaines côtières du nord du Sarawak, mais en publiant sa récente découverte dans une zone de culture de palmiers à huile dans le district de Landak, au Kalimantan occidental, Yaap et al., (2012) étend son aire de répartition vers le sud jusqu'au Kalimantan. Sur le site, une forêt naturelle, une forêt secondaire et des bosquets de bambou sur une plantation récente de palmiers à huile. Celle-ci forme avec ses environs une mosaïque complexe de zones de brulis, de plantations d'hévéas et d'agroforesterie encore exploitées ou récemment abandonnées.

9.3.3. Caractéristiques biologiques

En 2014, un zoo japonais a annoncé que dix œufs de *Lanathanotus borneensis* avaient éclos en captivité ce qui confirme que l'espèce est ovipare (image 4).



Image 4: Premier jeune *Lanthanotus borneensis* né en captivité au Japon en 2014

9.3.4. Caractéristiques morphologiques

La morphologie de *Lanthanotus borneensis* est unique en ce qu'il ne possède pas d'oreille externe, le corps est cylindrique, allongé (grâce à un nombre surnuméraire de vertèbres), couvert de tubercules squameux, les membres sont petits, et la queue est préhensile. La langue est fourchue et les petits yeux sont recouverts de « fenêtres » translucides. Tous ces traits caractéristiques seraient une adaptation à la vie souterraine. C'est pourquoi il est à juste titre l'unique représentant de la famille monospécifique des Lanthanotidae. Son groupe est jumeau de celui de tous les autres varans (genre *Varanus*) (Ast, 2001 ; Douglas et al., 2010). Sa morphologie le relie à un fossile de Mongolie vieux de 70 millions d'années (Borsuk-Biaynika, 1984) et c'est pourquoi on dit parfois de lui qu'il est un fossile vivant. Le corps de *Lanthanotus borneensis* est recouvert de six rangées longitudinales de grandes écailles dorsales entre le cou et la base de la queue, ce qui est caractéristique de l'espèce (Yaap et al., 2012).

9.3.5. Rôle de l'espèce dans son écosystème

Il n'existe pas de données sur le rôle joué par *Lanthanotus borneensis* dans l'écosystème.

9.4. Etat et tendances

9.4.1 Tendances de l'habitat

Lanthanotus borneensis est endémique à Bornéo et présent essentiellement en plaine.

9.4.2 Taille de la population

Dans aucune partie de l'aire de répartition il n'y a d'estimation de la taille de la population de *Lanthanotus borneensis*.

9.4.3 Structure de la population

Le squelette postcrânien de *Lanthanotus borneensis* est comparé à celui d'un héloderme et d'un varan. Du point de vue de l'évolution, *Lanthanotus* est l'intermédiaire entre *Heloderma* assez primitif et *Varanus* relativement évolué. Cette conclusion s'appuie sur la structure du tarse. Du point de vue de la cladistique, *Lanthanotus* est le taxon jumeau de *Varanus*, les deux lignages formant le taxon jumeau d'*Heloderma*, d'après la distribution des caractères dérivés communs (Rieppel, 1980).

Varanoidea est un ancien groupe de lézards anguimorphes comprenant les deux hélodermatidés éteints du Nouveau Monde (*Heloderma horridum* et *Heloderma suspectum*), *Lanthanotus borneensis* de Bornéo et les varans de l'Ancien Monde (*Varanus*). Les

recherches publiées en 2001 ont confirmé la monophylie des Varanoidea (*Heloderma*, *Lanthanotus*, et *Varanus*) et de *Varanus*, ainsi que la relation gémellaire entre *Varanus* et *Lanthanotus* (Ast, 2001).

9.4.4 Tendances de la population

Il n'y a pas de données empiriques à long terme documentant les tendances de la population de *Lanthanotus borneensis* dans aucune partie de son aire de répartition.

9.4.5 Tendances géographiques

Les tendances géographiques de l'espèce ne sont pas connues en raison du petit nombre d'observations dans une aire de répartition fragmentée.

9.5. Menaces

9.5.1. Menaces sur l'habitat

On savait que *Lanthanotus borneensis* habitait les plaines côtières du nord du Sarawak. Dans les forêts de Bornéo, les feux de forêts, l'agriculture de brulis et la transition à grande échelle vers les plantations agro-industrielles ou forestières ont conduit à une disparition ou dégradation rapides de la forêt (Curran et al., 2004). Cette disparition est très bien documentée et considérée comme une importante menace à long terme pour la richesse spécifique de l'île. La menace aggrave les préoccupations au sujet de la disparition des espèces avant leur « découverte » ou avant la collecte de données sur leur situation, plus particulièrement à Kalimantan où les taux de déforestation sont élevés et où beaucoup de régions n'ont pas été étudiées (Yaap et al., 2012). L'espèce a été découverte récemment au cours d'une étude de biodiversité dans le district de Landak, au Kalimantan occidental, ce qui rend cette menace plus pressente encore.

9.5.2. Historique du commerce

Le commerce dûment répertorié de *Lanthanotus borneensis* était précédemment assez limité. Sprackland (1999) avait relevé des signalements non confirmés de spécimens prélevés par un marchand d'animaux indonésien et vendus à un zoo américain, mais sans autres précisions. Plus globalement, sans mention particulière des spécimens indonésiens, Sprackland (1999 : 73) écrivait que « récemment, de nouveaux spécimens ont commencé à apparaître dans les collections, mais les prix exorbitants sont dissuasifs pour les collectionneurs privés ».

9.5.3. Prélèvements dans la nature

Selon certains renseignements, l'espèce serait activement recherchée par un groupe restreint mais prolifique de collectionneurs/marchands qui utilisent des intermédiaires de confiance pour prélever et sortir illégalement les reptiles de Bornéo. Au moins deux de ces intermédiaires ont été condamnés pour tentative de contrebande de reptiles dans les États de leur aire de répartition. Les espèces visées offraient les deux fois des caractères semblables à ceux de *Lanthanotus borneensis* ; elles étaient endémiques, leur aire de répartition était restreinte et difficilement accessibles. Il est probable que les avantages financiers de ces expéditions l'emportent de loin sur les risques de se faire prendre et condamner. Des membres de ce groupe se sont rendus à Kalimantan en 2014 dans l'unique but de capturer des *Lanthanotus borneensis* dans la nature. À la suite de cette expédition, un certain nombre de spécimens ont été mis à la vente ou exhibés en ligne en Europe (Ukraine, République tchèque, France et Allemagne), ainsi qu'en Indonésie. En outre, des informations fiables indiquaient que l'espèce était présentée à la vente à la plus grande foire européenne de reptiles, Terraristika, ouverte en Allemagne le 5 juillet 2014 (Nijman & Stoner, 2014) puis plus récemment le 14 mars 2015 (anon.) Les blogs en ligne corroborent d'autres renseignements qui laissent clairement entendre que la collecte s'effectue au Kalimantan occidental, dans la zone où l'espèce a été découverte en 2008 et où sa présence avait été rapportée en 1979.

9.6. Utilisation et commerce

Lanthanotus borneensis est actuellement entièrement protégé dans les trois États de son aire de répartition potentielle qui interdisent sa commercialisation. Qui plus est, ni la Malaisie, ni l'Indonésie n'ont jamais signalé d'exportation licite de l'espèce.

9.6.1. L'intérêt suscité au Japon

En 2012, une photo d'un *Lanthanotus borneensis* vivant tenu en main a été publiée sur la couverture du numéro 23 de la revue japonaise d'herpétologie HerpLife (image 5). L'article décrivait comment une équipe travaillant pour cette revue avait trouvé un spécimen à Bornéo le 26 novembre 2012 et pris des photos, dont celle de la couverture.



Image 5. Magazine japonais HerpLife montrant *Lanthanotus borneensis* en 2012.

En 2012, deux herpétologistes japonais interrogés par Herp Nation en ligne ont affirmé qu'ils avaient passé dix ans à chercher *Lanthanotus borneensis*. Ils ont confirmé qu'ils venaient de capturer l'un de ces varans au Kalimantan occidental et qu'ils l'avaient relâché après avoir pris quelques photos et une vidéo, mais aucune autre précision n'a été publiée.

Le 17 août 2013, une vidéo tournée à l'iZoo a été postée sur YouTube montrant un *Lanthanotus borneensis* en train de manger un ver de terre. À la date du 3 septembre 2014, cette vidéo avait été vue plus de 1680 fois. En outre, une photo d'un éleveur de geckos tenant en main un *Lanthanotus borneensis* a été postée sur sa page Facebook où il précisait que cette photo avait été prise à l'iZoo. Les commentaires postés ensuite illustrent bien l'intérêt et la fascination engendrés par l'espèce.

Le 10 juillet 2014, l'iZoo a affirmé avoir réussi la première reproduction mondiale de *Lanthanotus borneensis* en captivité. Cette annonce a été rendue publique sur la page Facebook du zoo où il était précisé que dix œufs avaient été pondus, confirmant ainsi que l'espèce est ovipare. Le site offrait aussi la vidéo en streaming des éclosions. Ni l'Indonésie, ni la Malaisie n'ont jamais signalé d'exportation de *Lanthanotus borneensis* (Nijman & Stoner, 2014).

9.7. Instruments juridiques

9.7.1. Au plan national

Lanthanotus borneensis est entièrement protégé sur l'ensemble de son aire de répartition, en Malaisie depuis 1971, au Sultanat de Brunei depuis 1978 et en Indonésie depuis 1980.

Dès 1971, conformément aux pouvoirs qui lui étaient conférés par l'Ordonnance de protection de la vie sauvage, Section 37(2), le Gouverneur de Sarawak a ajouté par décret *Lanthanotus borneensis* à la liste de la Première annexe des animaux protégés (Chin 1971) ce qui le protège de toute forme d'exploitation. *Lanthanotus borneensis* figure sur la liste des « Espèces totalement protégées » de la Première annexe de Sarawak [section 2(1)], part. 1 de l'Ordonnance de protection de la vie sauvage de 1988. Aucun commerce n'est autorisé

sous peine d'amendes pouvant atteindre MYR 25,000 (soit USD 7,850 aux taux de change de juillet 2014) et trois ans d'emprisonnement.

En 1978, *Lanthanotus borneensis* a été inscrit sur une liste de 15 espèces lorsque la Loi sur la protection de la vie sauvage a été introduite dans la législation du Sultanat de Brunei. Cette loi précisait que toute personne jugée coupable d'exportation d'animaux en danger pouvait se voir infliger une amende de BND 2,000 (USD 1,600) et condamner à une peine d'un an de prison au plus. La loi a été amendée en 1984 pour ajouter 19 espèces à la liste et bien qu'il n'existe aucune preuve définitive de sa présence dans le pays, l'espèce est toujours inscrite sur cette liste qui la protège intégralement.

La législation indonésienne protège *Lanthanotus borneensis* depuis octobre 1980. Il figurait sous le nom de *Varanus borneensis* dans un décret du Ministère de l'Agriculture (Surat Keputusan Menteri Pertanian No 716/Kpts/Um/10/1980) et en 1991 dans un décret du Ministère des Forêts (Surat Keputusan Menteri Kehutanan No 301/Kpts-II/1991). En 1999, ces deux décrets sont réunis dans la Réglementation gouvernementale n° 7 relative à la préservation des espèces végétales et animales (PP No 7 Tahun 1999 tentang Pengawetan Jenis Tumbuhan dan Satwa). En conséquence le commerce de *Lanthanotus borneensis* n'est pas autorisé en Indonésie. Les peines pour contravention à cette loi peuvent atteindre IDR 100 000 000 (USD 8,600) d'amende et cinq ans d'emprisonnement.

9.7.2. Au plan international

Aucune législation internationale ne protège *Lanthanotus borneensis*.

9.8. Gestion de l'espèce

9.8.1. Mesures de gestion

9.8.4. Surveillance continue de la population

Il n'existe aucun programme d'élevage en captivité mais on sait qu'une reproduction a eu lieu en juillet 2014 dans un zoo japonais qui a déclaré avoir obtenu la première reproduction en captivité de *Lanthanotus borneensis* avec la production de dix œufs. Le premier œuf est éclos en septembre 2014 mais le nouveau-né serait mort le même jour et on ignore si l'espèce se reproduit bien en captivité (Nijman & Stoner, 2014).

Quelques sociétés indonésiennes sont autorisées à élever des espèces protégées pour la reproduction en captivité et à en exporter un certain quota annuel (Partono, 2014). Mais *Lanthanotus borneensis* ne figure pas sur la liste et n'y a jamais figuré ; en conséquence, aucun spécimen ne peut être prélevé dans la nature à des fins commerciales, pas même pour une reproduction en captivité.

9.9. Information sur les espèces semblables

Lanthanotus borneensis est la seule espèce de varans actuellement non inscrite à la CITES.

9.10. Consultations

Cette proposition a été présentée à la 11^e réunion du Groupe de spécialistes ASEAN de la CITES les 7 et 8 mai 2015 à Bandar Seri Begawan, Brunei.

9.11 Remarques supplémentaires

Aucune

9.12 Références

- Ast J. C. (2001). Mitochondrial DNA Evidence and Evolution in Varanoidea (Squamata). *Cladistics* 17: 211-226.
- Auliya, M. (2006). Taxonomy, Life History, and Conservation of Giant Reptiles in West Kalimantan (Indonesia Borneo).
- Curran, L.M S., Trigg, N., McDonald, A. K., Astiani, D.M., Hardiono, Y.M., Siregar, P. (2004). Lowland Forest Loss in Protected Areas of Indonesian Borneo. *Science* 303: 1000-1003.
- Borsuk-Bialynika, M. (1984). Anguimorphans and related lizards from the late Cretaceous of the Gobi Desert, Mongolia. *Palaeontologia Polonica* 46: 5–105.
- Douglas, M. E., Douglas, M. R., Schuett, G. W., Beck, D. D., and Sullivan, B. K. (2010). Conservation phylogenetics of helodermatid lizards using multiple molecular markers and a supertree approach. *Molecular Phylogenetics and Evolution*. 55(1), 153-167.
- Harrison T. (1963a) Earless Monitor Lizards in Borneo. *Nature* 198, 407 – 408.
- Nijman, V, and Stoner, S. S. (2014). Keeping an ear to the ground: monitoring the trade in Earless Monitor Lizards. TRAFFIC Petaling Jaya, Selangor, Malaysia.
- Partono, S. (2014). Rencana produksi reptile, amphibian dan mamalia (RAM) pet hasil penangkaran tahun 2014. Ministry of Forestry, Jakarta.
- Proud, K. R. S. (1978). Some notes on a captive Earless monitor Lizard, *Lanthanotus borneensis*. *Sarawak Museum Journal* 26 (47): 235–242.
- Rieppel, O. (1980). The postcranial skeleton of *Lanthanotus borneensis* (Reptilia, Lacertilia). *Amphibia-Reptilia* 1:95-112.
- Sprackland, R. G. (1999). Sarawak's Earless Monitor Lizard (*Lanthanotus borneensis*). *Reptiles, March*: 72-79.